Image not found or type unknown

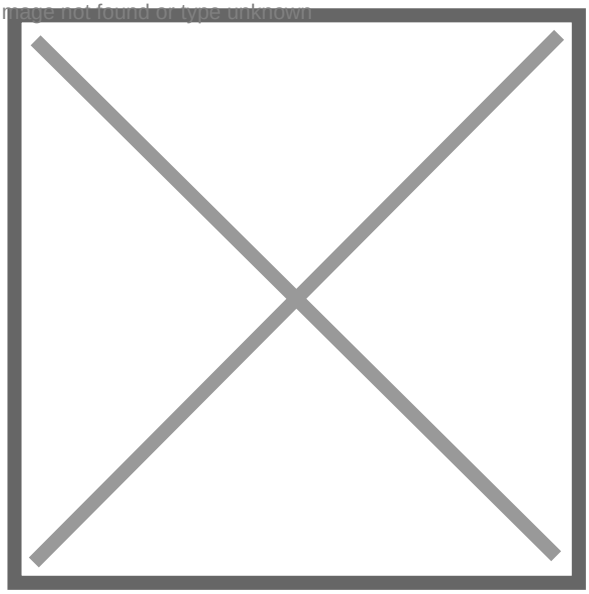

Bonjour.je travaille de 23 heures à 7 heure sans être majoré.

Par **fab**, le **10/11/2008** à **19:34**

Bonjour.
je travaille sur une aire de repos d'autoroute en heure de nuit (23h/7h)mais sans aucune majoration.est ce légal?
Après avoir eu un entretien avec mes supérieurs pour parler du sujet, ils m'ont repondus que leurs groupe avait un hotel et que pour cette raison aucune majoration n'était à prévoir.
merci de bien vouloir m'orienter sur le sujet et me faire connaitre mes droits.
cordialement

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **20:04**

bonsoir
quelle est votre convention collective ?
l'avez vous lu ?

(votre convention est indiquée sur votre bulletin de paye)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés